

## Le paysage comme lieu de gouvernance ?

Dans le respect de ce cahier des charges, il me semble cependant exister une approche qui minimise les risques d'une confrontation brutale des perceptions de la forêt, difficile à gérer : le paysage, comme réalité directement compréhensible par tous et permettant de négocier ce qu'est le paysage souhaité dans 50 ans ou plus<sup>24</sup>. Le paysage est compris dans son acception de la convention européenne du paysage : « *une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains* ». Cela suppose néanmoins d'accepter de faire cohabiter avec un égal degré de légitimité les quatre perceptions paysagères formées par l'art, par les sciences écologiques, par l'approche polysensorielle des habitants et par les projets des acteurs<sup>25</sup>, sans imposer le discours des experts. Ce n'est alors que dans un second temps que l'on cherche à en tirer des conclusions sur les itinéraires possibles à emprunter pour y parvenir. Les paysages ont par ailleurs quelque chose à voir avec les identités de niveau supérieur qui peuvent fédérer des personnes ayant des perceptions différentes de la forêt. Ils peuvent intégrer en partie des facteurs économiques, et servir de médiateur entre les habitants locaux et les visiteurs. Là où certains y verront un enjeu de biodiversité, d'autres peuvent y voir un enjeu de recomposition profonde des liens sociaux, et d'autres enfin la contribution de ces territoires à la vie économique de nos sociétés. L'échelle dépassant le mode d'action limité propre à chaque acteur, il nécessite en soi une action collective et des compromis.

De fait il semble permettre, plus facilement que la confrontation directe des perceptions, la volonté de dépasser le jeu individuel des acteurs et de choisir les zones où chaque type d'attente et d'usage peut trouver sa place. Raisonner à 50 ans ou plus permet à chacun de prendre un peu de hauteur et de liberté par rapport à ses émotions et perceptions. Dès lors qu'il existe une vision partagée du paysage souhaité, les conséquences à en tirer sont *a priori* moins passionnelles, à défaut d'être toutes consensuelles. En outre, le paysage peut être un projet explicite et une stratégie des collectivités territoriales, dès lors qu'il s'agit de faire évoluer en la renforçant l'identité d'un territoire.

L'approche par le paysage n'est certes pas une panacée, ni du point de vue de la diversité des perceptions du public et des acteurs du territoire, ni du point de vue des arbitrages internes de cohérence de la politique forestière. Mais son échelle géographique est *a priori* un compromis intéressant, et les regards dont il légitime l'expression ne sont *a priori* hostiles à aucune des fonctions écologiques, économiques, sociales et culturelles qu'identifient les partenaires concernés, et aux compromis à rechercher, car inévitables. Le « détour » par le paysage n'est par ailleurs pas dénué de sens par rapport à trois des quatre préoccupations principales des Français concernant la forêt, selon l'étude du CREDOC de 1995 : l'entretien insuffisant des forêts (51%), les coupes rases trop nombreuses (31%), la modification de paysages (22%). Par ailleurs, écologiquement parlant, le paysage est sans doute la « nouvelle frontière » des forestiers, comme le laissent penser les enjeux liés à la diversité biologique, aux connectivités écologiques et au changement climatique. C. B.

<sup>24</sup> V. Fourault-Cavié, *Le paysage, outil d'une nouvelle gouvernance des territoires forestiers* ; P. Deuffic, *La fermeture des paysages dans le Massif central : regards d'habitants sur une question d'experts*, in *Cahiers d'économie et sociologie rurales*, n°75, 2005

<sup>25</sup> P. Donadieu, *Quel bilan tirer des politiques de paysage en France*, [www.projetsdepaysage.com](http://www.projetsdepaysage.com), 2009